Hon. Mr. Holton asked the Minister of Militia what provision had been made to extend the Criminal Code of the Dominion to the new Province? He had looked through the Bill and could see no such provision made in it.

Hon. Sir George-É. Cartier said the Criminal Law now prevailing there, which was the English Code, would continue in force until the people of the Province were prepared for the laws of the Dominion.

Hon. Mr. Cameron said the laws in force in Red River Territory included all crimes except capital offences, and offences the punishment of which was transportation, which could be tried only in the Courts of Lower and Upper Canada.

On a motion for the third reading.

Mr. Mackenzie said he would not oppose it. The Opposition had endeavoured to amend its objectionable features, and having failed in that, they threw the responsibility wholly on the Government of the measure as it stood. They had declined from first to last to accept any amendment, except the one that was forced on them by a strong expression of the opinion of the House at the outset; but believing that it was necessary to have some Bill passed, to have some form of Government established there, he did not ask for the Bill to be passed on a division, and so far as he was concerned it might pass without any opposition whatever.

The Bill was read a third time and recommitted.

On the motion of Hon. Sir George-É. Cartier for the purpose of amending the 10th clause relating to elections, as he had proposed in the early part of the evening, the amendment was concurred in and the Bill passed.

## SUPPLEMENTARY ESTIMATE— NORTH-WEST VOTE

The adjourned debate on the motion on concurrence on the item respecting the North-West Territories, reported from the Committee of Supply on the ordinary estimates, with Mr. Masson's amendment, was resumed.

Hon. Mr. Dunkin moved in amendment to recommit this item to the same Committee to which a similar vote in the Supplementary Estimates had been referred, with a view to placing them in a juxtaposition.

[Mr. Mackenzie-M. Mackenzie.]

L'honorable M. Holton demande au ministre de la Milice quelle disposition a été prise en vue d'étendre le Code criminel de la Province à la nouvelle province. Il a parcouru le Bill, mais il n'y a trouvé aucune disposition à cet effet.

L'honorable sir George-É. Cartier déclare que le Code criminel actuellement en vigueur dans cette province, c'est-à-dire le Code britannique, se maintiendra jusqu'à ce que la population soit prête à accepter les lois de la Puissance.

L'honorable M. Cameron précise que les lois en vigueur dans le Territoire de la Rivière Rouge visent tous les crimes, à l'exception des crimes capitaux et des crimes dont la sanction est la déportation lesquels ne peuvent être jugés que dans les cours du Bas-Canada et du Haut-Canada.

A la suite d'une motion portant troisième lecture,

M. Mackenzie rapporte qu'il ne s'y opposerait pas. L'Opposition s'est efforcée d'amender les éléments les plus critiquables du Bill et y ayant failli, ses députés ont rejeté sur le Gouvernement, l'entière responsabilité de la formule actuelle du projet de loi. Du premier au dernier, ils ont refusé d'accepter tout amendement, à l'exception de celui qui leur a été imposé dès le début, par une forte requête des membres de la Chambre; mais estimant qu'il est nécessaire de faire adopter un Bill quelconque en vue d'établir une certaine forme de gouvernement à cet endroit, il ne demande pas de mettre le Bill aux voix et en autant qu'il est concerné, il peut passer sans aucune opposition

Le Bill est lu une troisième fois, puis renvoyé de nouveau en Comité.

Sur une motion de l'honorable sir George-É. Cartier portant amendement à la 10° clause relative aux élections, come il l'a proposé au début de la soirée, l'amendement est accepté et le Bill adopté.

## BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES—SCRUTIN DU NORD-OUEST

Le débat ajourné reprend sur une motion d'approbation de l'article relatif aux Territoires du Nord-Ouest d'après le rapport du Comité des Subsides se rapportant aux budgets ordinaires, avec l'amendement de M. Masson.

L'honorable M. Dunkin propose un amendement dans le but de renvoyer ce chapitre du budget au même Comité auquel avait été référé un crédit similaire dans le budget supplémentaire des dépenses afin de les juxtaposer.